

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-312 du 3 Août 1984

portant nomination du Gouverneur et
du Gouverneur suppléant de la Répu-
blique Populaire du Bénin au Conseil
des Gouverneurs de la Banque Isla-
mique de Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la décision de la quatorzième conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Pays Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique tenue au Bangladesh, du 6 au 11 décembre 1983,
- VU la décision de la huitième réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque Islamique de Développement tenue à JEDDAH, du 3 au 4 Mars 1984 et portant admission de la République Populaire du Bénin en qualité de 43ème membre de cette institution,
- VU les dispositions des articles 3, 28 et 40 de l'Accord portant établissement de la Banque Islamique de Développement,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Mai 1984,

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique, est nommé Gouverneur de la République Populaire du Bénin au Conseil des Gouverneurs de la Banque Islamique de Développement.

Article 2. - Le Camarade Assouma YACOUBOU, Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, est nommé Gouverneur Suppléant de la République Populaire du Bénin au Conseil des Gouverneurs de la Banque Islamique de Développement.

.../...

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 3 Août 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances


Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF 4 Autres
Ministères 21 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE et ses Sections 4
DCCT-Gde Chanc-ONEPI 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 DAMB 1 CAA 1 Inté-
ressé 2 JORPB 1.-